

Sans procédure compliquée, sans contrainte, les collégiens et lycéens peuvent circuler librement sur l'ensemble des réseaux. Les millions de trajets scolaires effectués chaque année nous confortent dans la nécessité d'un tel dispositif.

Car c'est le rôle des collectivités de penser aux solutions qui facilitent la vie... et les déplacements !

Comment ?

En améliorant le réseau, le transport et ses conditions : carte sans contact, nouvelles dessertes, histoires gratuites à télécharger le temps du trajet...

L'Agglo participe à élaborer les transports de demain parce qu'il est nécessaire d'innover pour aller plus loin...

L'Agglo agit au quotidien pour vous. Et ça se voit.

FRÉDÉRIC LACAS

Président de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

CLAUDE ALLINGRI

Vice-président délégué aux Transports et Déplacements

Inscription

Quel que soit le réseau utilisé, Hérault Transport vous inscrit au transport scolaire et détermine le montant de votre participation.

Le titre de transport que vous devez utiliser pour vos déplacements dépend de votre lieu de résidence et de votre lieu de scolarisation.

En fonction de vos trajets et de vos choix, Hérault Transport vous orientera sur le ou les réseaux les plus adaptés à vos déplacements (réseaux de BMT, Hérault Transport, SNCF...).

Complétez un formulaire ou inscrivez-vous directement en ligne sur herault-transport.fr

Vous habitez

Béziers Méditerranée et **vous êtes scolarisé(e)** dans un établissement de Béziers Méditerranée,

vous bénéficiez de :

- la carte scolaire **Surf** du réseau Béziers Méditerranée Transports.

Béziers Méditerranée et **vous êtes scolarisé(e)** dans un établissement situé en dehors du périmètre de Béziers Méditerranée,

vous avez le choix entre les abonnements scolaires d'Hérault Transport :

- **Aller retour** et
- **Libre circulation.**

Accueil spécial rentrée scolaire

Du 16 août au 1er septembre
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Accueil téléphonique 04 34 888 999

148 avenue du Professeur Viala
Parc Euromédecine II
CS34303
34193 Montpellier cedex 5

www.herault-transport.fr



Les abonnements scolaires

Béziers Méditerranée

Surf

A partir du 1er juillet 2017, le réseau Béziers Méditerranée Transports adopte la carte «sans contact» pour l'ensemble de ses abonnements.

Chargement sur la carte du coupon **Surf** et paiement mensuel ou trimestriel par prélèvement automatique ou au comptant, coupon Surf annuel gratuit.

La carte **Surf** vous donne le libre accès aux réseaux de Béziers Méditerranée Transports et d'Hérault Transport sur l'ensemble du périmètre de Béziers Méditerranée.



Boutic'Bus - Place de Gaulle - Béziers

Allo Bus 04 67 28 36 41

Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h30 et de 13h00 à 18h00

Surf : vous devez fournir une photo d'identité lors du retrait de la carte.

Hérault Transport : vous devez joindre une photo d'identité lors de votre **1ère inscription**.

Les tarifs

Quotient familial	Surf
QF < 9 344 €	0 €
9 344 € ≤ QF < 10 904 €	1,70 €
10 904 € ≤ QF < 12 460 €	2,40 €
12 460 € ≤ QF < 14 017 €	3,00 €
14 017 € ≤ QF < 15 574 €	3,70 €
15 574 € ≤ QF < 17 132 €	4,30 €
17 132 € ≤ QF < 33 730 €	4,60 €
QF ≥ 33 730 €	7,00 €

Participation mensuelle

D'une valeur de 5 €, la carte Surf est nominative et valable 5 ans

Hérault Transport

L'abonnement **Aller retour** donne droit à un aller retour domicile-établissement, par jour scolaire.

L'abonnement **Libre circulation** trimestriel offre l'accès à l'ensemble des lignes Hérault Transport.

Valable du 1er au dernier jour scolaire, vacances et week-ends inclus.

Les + de la libre circulation

Les élèves titulaires de l'abonnement libre circulation peuvent utiliser librement les lignes des Transports Intercommunaux du Pays de Lunel, de TaM (Montpellier Méditerranée Métropole) et de Transp'Or (Agglomération du Pays de l'Or).

Ils peuvent également voyager sur les réseaux de Thau aggro Transport, de Béziers Méditerranée Transports et de Cap'Bus (Hérault Méditerranée Agglomération) après validation préalable de leur titre auprès des Agences Commerciales des réseaux partenaires (voir condition en agence).

SNCF : si pour vous rendre dans votre établissement scolaire vous devez utiliser le réseau SNCF, Hérault Transport vous adressera un coupon permettant de retirer un titre de transport auprès de la SNCF.

La participation est identique à celle de l'abonnement Aller Retour.

Quotient familial	Aller retour	Libre circulation
QF < 9 344 €	0 €	36 €
9 344 € ≤ QF < 10 904 €	25 €	39 €
10 904 € ≤ QF < 12 460 €	36 €	46 €
12 460 € ≤ QF < 14 017 €	45 €	55 €
14 017 € ≤ QF < 15 574 €	56 €	62 €
15 574 € ≤ QF < 17 132 €	65 €	69 €
17 132 € ≤ QF < 33 730 €	69 €	77 €
QF ≥ 33 730 €	105 €	105 €

Participation trimestrielle

Interne, une réduction de 50 % est appliquée sur justificatif

La carte Hérault Transport est nominative et valable 5 ans, conservez-la (1ère édition gratuite / duplicata : 5 €)

Calcul du QF

Participation aux frais de transport scolaire

Votre participation aux frais de transport scolaire est liée à votre Quotient Familial (QF) et au respect des critères définis dans le règlement d'Hérault Transport.

Pour nous permettre de calculer votre QF, vous devez impérativement nous fournir un justificatif de revenus 2015 (avis d'imposition ou de non imposition 2016 sur les revenus de 2015/ Avis récent du RSA).

Calcul du Quotient Familial :

R : Le montant de votre Revenu fiscal de référence.

P : Le nombre de Parts de votre foyer fiscal.

Effectuez la division suivante pour calculer votre Quotient Familial : QF

$$\frac{R}{P} = \text{QF}$$